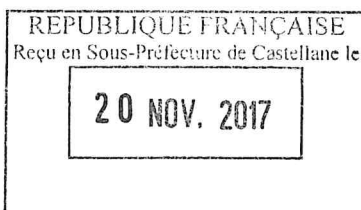


**COMMUNE DE DEMANDOLX**B.P. 29  
04120 DEMANDOLX☎ 04.92.83.63.66  
☎ 04.92.83.77.06  
[mairie.demandolx@wanadoo.fr](mailto:mairie.demandolx@wanadoo.fr)**ARRETE EN DATE DU 17 NOVEMBRE 2017**

**OBJET :** Arrêté portant interdiction de la pratique de l'escalade sur l'ensemble du territoire de la Commune de Demandolx.

Le Maire de la Commune de Demandolx,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du maire,

**ARRETE**

**Article 1** : la pratique de l'escalade est interdite sur l'ensemble du territoire de la Commune de Demandolx.

**Article 2** : les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Castellane,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CASTELLANE.

Fait à Demandolx, le 17 novembre 2017.

Le Maire,  
Ludovic MANGIAPIA

